



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 68058

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application du nouveau code de la mutualité. En effet, les mutuelles ont une année, à compter de l'ordonnance du 19 avril 2001, pour se mettre en conformité avec le nouveau texte mais, pour une quarantaine de dispositions, des décrets doivent tout d'abord préciser le texte général. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quand la parution de ces décrets sera effective.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68058

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6139